



Demande de contrat individualisé

NOTICE

- Démarche à effectuer auprès de la Direction de l'Eau.
 - A retourner à la Direction de l'Eau dans un délai de 7 jours à compter de l'entrée dans les lieux
 - Les signatures du propriétaire (ou de son représentant).
- Pièces à fournir :
- photocopie d'une pièce d'identité.
 - Relevé du compteur